



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Var

COMMUNE DE
PIERREFEU-DU-VAR

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 083-218300911-20241212-DEL_147_12_2024-DE



Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	24
Pouvoirs :	4
Absent :	1

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre 2024, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation : 06 décembre 2024

Étaient présents : Patrick MARTINELLI, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Véronique LORIOT, Jean-Luc ROVERE, Josette BLANC, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gérard GHARBI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Claude CALVIN, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Dominique RAVIGNEAUX, Christian BACCINO, Stéphanie GOZZOLI, Stéphanie BOURGES, Emily MAZZOLENI, Alain PRADIER, Marc BIGARE, Nadine FANTINO

Excusé(s) ayant donné procuration :

Jean-Bernard KISTON pouvoir à Patrick MARTINELLI

Peter PARDIGON pouvoir à Priscilla BRACCO

Lionel POLESKA pouvoir à Jean-Pierre AUDA

Quentin VERBRUGGHE pouvoir à Jean-Luc ROVERE

Absent : Virginie BAFFARD.

Secrétaire de séance : Madame LORIOT Véronique est désignée en qualité de secrétaire de séance.

DEL-147-12-2024 - Approbation du règlement d'assainissement

L'objet du présent règlement est de définir les conditions et modalités auxquelles sont soumis les déversements d'effluents dans les réseaux d'assainissement de la commune de Pierrefeu du Var.

Il règle les relations entre les usagers, propriétaires ou occupants, et la régie communale, propriétaire du réseau et chargé du service public de l'assainissement collectif.

Ce service public de l'assainissement collectif a pour objet d'assurer la sécurité, l'hygiène, la salubrité et la protection de l'Environnement.
Le présent règlement ne traite pas du service public d'assainissement non collectif.

Le présent règlement remplace celui approuvé par le conseil municipal du 10 juillet 2008.

Les prescriptions du présent règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment le règlement sanitaire départemental et le code de la santé publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité et décide :

DE DECIDER d'approuver le règlement d'assainissement ci-annexé.

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

